



Réfugiés : Paris finance l'ouverture d'un centre d'hébergement pour femmes

Dominique Versini, adjointe à la Maire, annonce la mise en œuvre de plusieurs mesures du plan d'action de la communauté de Paris en faveur des réfugiés. Parmi elle, la création d'un Centre d'hébergement pour femmes sans abri et primo-arrivantes enceintes ou avec enfants en bas âges, cofinancé avec l'Etat.

Paris et l'ensemble de la France sont confrontés depuis début 2015 à un flux migratoire sans précédent. Ce sont plus de 4.000 réfugiés qui ont été pris en charge depuis le mois de juin dans la capitale. Dès le printemps, Anne Hidalgo a mobilisé tous les services de la Ville, afin que des dispositifs d'accueil et d'accompagnement soient mis en place. Cet engagement s'inscrit pleinement dans la lutte contre l'exclusion, dont elle a fait la grande cause de sa mandature.

En complément de l'action volontariste de la Ville, de l'Etat et des associations engagées dans ce domaine, la Maire de Paris a mobilisé l'ensemble de la Communauté de Paris. Cela a permis d'aboutir, en septembre dernier, à un plan d'action ambitieux constitué de 18 engagements ([lien internet vers Paris.fr](http://lieninternetversParis.fr)), que la collectivité a à cœur depuis de mettre en œuvre dans les plus brefs délais.

« Issu d'une mobilisation des acteurs institutionnels, associatifs et des citoyens, ce plan fédère les énergies, afin que le formidable élan de solidarité que nous constatons bénéficie au-delà des réfugiés, à l'ensemble des personnes en situation d'exclusion », souligne Dominique Versini, adjointe à la Maire en charge de la solidarité.

A l'occasion de la réunion du Conseil de Paris qui se tient cette semaine, Dominique Versini annonce la réalisation de plusieurs engagements de ce plan :

- Une subvention de 125.000€ au Centre d'action social protestant, pour l'ouverture à courte terme d'un centre d'hébergement de 45 places financé par l'Etat, dédié aux femmes isolées, primo-arrivantes sur le territoire français, enceintes ou avec enfant en bas âge. Il se situera à Bourg-la-Reine (92), dans un bâtiment propriété de la Ville de Paris, spécialement réaménagé. Il leur garantira un accompagnement personnalisé.

- La mise en place d'une redevance symbolique de 100€ permettant à l'association Emmaüs Solidarité d'occuper de façon temporaire l'ancien lycée Jean Quarré (19e) pour en faire un centre d'hébergement d'urgence pour les réfugiés financé par l'Etat, d'ici à l'installation de la médiathèque prévue à la fin de la mandature.
- Une subvention de 5.000€ à l'association Revivre pour sa contribution à l'accueil, à la mise à l'abri et à l'accompagnement de femmes réfugiées à Paris. L'association tient notamment une permanence à la mairie du 20e, dont l'activité est orientée en priorité vers les femmes isolées, avec ou sans enfant, qui se trouvent en situation de précarité et de forte vulnérabilité.

Pauline Véron, adjointe à la Maire en charge de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative, de la jeunesse et de l'emploi, portera également :

- Deux subventions, d'un montant total de 30.000€, aux associations « Passerelles et compétences » et « Bénénova » qui accompagnent la mobilisation des bénévoles dans le cadre de l'accueil des réfugiés. Elles développeront ainsi leurs actions d'appel au bénévolat auprès des Parisiennes et des Parisiens.

Avec ces nouvelles avancées, ce sont désormais 10 des 18 engagements du plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés qui sont ainsi mis en œuvre, deux mois après sa publication.

Contact presse : Alison Hadjez / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61